



**FORUM DE RECHERCHE
BUDAPEST, 28-29 SEPTEMBRE 2007**

PROGRAMME PROVISOIRE

VENDREDI, 28 SEPTEMBRE, 2007			
HEURE	PROGRAMME	ACTION	SUJET
Matinée			
Arrivée, Inscription, Réunion des groupes de réflexion			
13:30 - 14:00	Ouverture		Officiels hongrois, Présidente de la SEDI, Représentant de l'Université
14:00 - 15:15	Session plénière	1	Le droit international garde-t-il une légitimité ou l'Union européenne a-t-elle totalement préempté l'espace normatif ? Le rôle du droit international dans la régulation des relations propres à la région et dans la résolution des différends régionaux
15:15 - 15:45	Pause café		
15:45 - 17:15	3 agorae parallèles	2	La multi-ethnicité en pratique : minorités à l'intérieur - proches expatriés
		3	Les nouveaux gardiens de la paix : l'Europe centrale et orientale aux Nations Unies et les actions de l'OTAN au-delà de l'Europe
		4	Une exception qui s'étend : les territoires européens objets de revendications concurrentes de contrôle légitime (Transnistrie, Ossétie, Nord de Chypre, etc)
17:30 - 19:00	Forum	5	"Bridges over troubled waters" - les différends environnementaux en Europe centrale et orientale et la concurrence des systèmes normatifs qui favorisent ou empêchent leur règlement
20:00 - 23:00	Dîner		

SAMEDI, 29 SEPTEMBRE, 2007

HEURE	PROGRAMME	ACTION	SUJET
9:00 - 10:30			Assemblée générale
10:30 - 12:00	2 agorae	6	Pas un geste - ne tirez pas : les contrôles à la frontière, le passage des lignes de partage
		7	Wilson - Lénine – Badinter : S'agit-il d'autodétermination ou d'autre chose à l'Est comme à l'Ouest ?
	Rencontre du groupe de réflexion	8	Les orientations du droit international européen
12:00 - 12:30	Pause café		
12:30 - 14:00	Forum	9	La Cour internationale de Justice en état de siège : les affaires des Balkans devant la Cour
14:00 - 15:00	Déjeuner - buffet		
15:00 - 16:30	3 agorae parallèles	10	Histoires de "civilisation"; impérialisme et transfert de valeurs (Union soviétique – CEE, Union européenne – CEE)
		11	Amnésie ou continuité? (Nouvelles) réflexions sur la doctrine socialiste du droit international
		12	La présence internationale / la (re)construction de l'État dans les Balkans de l'Ouest : Kosovo, Bosnie-Herzégovine
16:45 - 18:00	Session plénière	13	Nouveau capitalisme et vieux droits de l'homme - les souffrances provoquées par la transition et leur adoucissement par les droits de l'homme
18:10 - 18:30			Session de clôture

DIMANCHE, 30 SEPTEMBRE, 2007

PROGRAMME ALTERNATIVES

1	Culture (musées)
2	Excursion
3	"Rencontre" – Discussion avec des professionnels ou visite d'une institution sociologiquement significative (comme le Parlement ou un camp de réfugiés)

OBJECTIF D'ENSEMBLE

La Société européenne de droit international a pensé qu'il était approprié de centrer sa première manifestation organisée en Europe centrale sur une région qui a pratiqué un autre système politique pendant toute la durée de la guerre froide.

Le Forum de recherche entend traiter de deux questions principales :

Le droit international offre-t-il des réponses pertinentes pour résoudre les conflits bilatéraux ou régionaux actuels en Europe centrale et orientale ?

Les Etats de la région sont-ils prêts à regarder au-delà de leur voisinage immédiat et à participer à la résolution de conflits au-delà de l'Europe, y compris ceux liés à des menaces mondiales ?

BRÈVE DESCRIPTION DES COMPOSANTES DU PROGRAMME

1. Le droit international garde-t-il une légitimité ou l'Union européenne a-t-elle totalement préempté l'espace normatif ? Le rôle du droit international dans la régulation des relations propres à la région et dans la résolution des différends régionaux / session plénière

La session plénière d'ouverture permettra de tracer le contexte général. L'hypothèse est que le processus d'accession à l'Union européenne, le désir d'en devenir membre ou le fait d'en être récemment devenu membre a fait oublier aux principaux dirigeants d'Europe de l'Est le droit international traditionnel. Le comportement des Etats est gouverné par le désir d'entrer dans le club (en satisfaisant ses attentes) ou de l'influencer (une fois dedans).

Pourtant, les attentes normatives de l'Union européenne et du droit international traditionnel (les principaux acteurs internationaux) diffèrent dans de nombreux domaines - on peut penser au droit du commerce ou au droit des réfugiés, pour se limiter à deux exemples. La session plénière fera intervenir une ou deux personnes, avec l'objectif de confronter le pouvoir normatif des deux systèmes juridiques dans des domaines où le droit international est normalement compétent.

2. La multi-ethnicité en pratique : minorités à l'intérieur - proches expatriés / Agora

Quel traitement pour les minorités à l'intérieur du pays et comment étendre la protection des proches qui se trouvent dans d'autres Etats ? La discussion portera sur les nouvelles possibilités offertes par le droit international pour protéger les minorités au sein des Etats et pour conférer (ou retirer) à ceux-ci les moyens de protéger leurs nationaux expatriés. Les exemples qui viennent immédiatement à l'esprit sont ceux des Etats baltes, de la Russie, de l'ancienne Tchécoslovaquie, de l'Albanie ou de la Hongrie, mais la liste peut sans aucun doute être étendue.

3. Les nouveaux gardiens de la paix : l'Europe centrale et orientale aux Nations Unies et les actions de l'OTAN au-delà de l'Europe / Agora

Le fait de devenir membres de l'Union européenne et de l'OTAN et d'avoir dépassé la division idéologique entre l'Est et l'Ouest a permis aux Etats de la région de devenir des pourvoyeurs importants de personnel militaire ou autre en Irak, Afghanistan, etc. Mais se sont-ils intégrés en douceur ? Et sont-ils devenus des acteurs plus puissants ? L'agora pourra aussi être l'occasion de réfléchir sur les questions plus générales du maintien de la paix, de l'organisation du commandement des forces internationales, etc.

4. Une exception qui s'étend : les territoires européens objets de revendications concurrentes de contrôle légitime (Transnistrie, Ossétie, Nord de Chypre, etc) / Agora

Alors que la question de l'autorité suprême ne se pose pas pour la plupart des territoires de l'Ouest européen, il n'en va pas de même dans plusieurs parties de l'Europe de l'Est. Des zones telles que la Transnistrie, l'Ossétie, ou d'autres régions sont ainsi dans une situation incertaine depuis plus de 10 ans. L'agora s'intéressera aussi bien aux aspects théoriques de la situation de ces entités " hors du droit" qu'aux efforts internationaux destinés à permettre la normalisation de cette situation.

5. "Bridges over troubled waters" - les différends environnementaux en Europe centrale et orientale et la concurrence des systèmes normatifs qui favorisent ou empêchent leur règlement / Forum

Le nombre de différends environnementaux majeurs qui ont éclaté après la chute du communisme (mais qui ont fréquemment leurs origines dans l'absence de considération des régimes socialistes pour la valeur des ressources naturelles) est frappant, que l'on mentionne l'affaire du projet Gabcikovo-Nagymaros, celle de l'empoisonnement au cyanure de la rivière Tisza, celle suscitée par le projet d'une énorme mine d'or en Roumanie ou encore le différend qui oppose la Roumanie à l'Ukraine devant la Cour internationale de Justice. Le forum réfléchira sur le rôle du droit international (et sa concurrence avec le droit communautaire) pour résoudre les différends entre les nouveaux Etats membres de l'Union européenne et entre des Etats membres et des Etats tiers. La décision de la Cour de justice des Communautés européennes dans l'affaire de l'usine Mox (Commission c. Irlande, aff. C-459/03, 30 mai 2006) alimentera la réflexion sur le rôle des mécanismes de règlement des différends contenus dans des conventions internationales auxquelles la Communauté européenne est, en tant que telle, partie.

6. Pas un geste - ne tirez pas : les contrôles à la frontière, le passage des lignes de partage / Agora

Une des plus grandes (et des plus tristes) ironies de l'histoire est qu'alors qu'avant 1989, c'étaient les pays communistes qui s'opposaient à la circulation des personnes, ce sont maintenant les pays de l'Ouest et qu'alors qu'auparavant les gardes-frontières d'Allemagne de l'Est avaient pour ordre de tirer, maintenant ce sont les Etats membres de Schengen qui édifient des remparts de barbelés (effectivement, ils ne tirent pas/ pas encore ?/). Il est évident que les nouveaux Etats membres de l'Union européenne sont pris entre deux feux et que leur situation va se détériorer en 2008 quand ils vont commencer à appliquer les règles de Schengen. L'agora traitera des standards de contrôle à la frontière, de la théorie des frontières, de la « dématérialisation » des contrôles par le biais de la délivrance des visas, des sanctions infligées aux compagnies aériennes, etc. mais aussi des aspects des droits de l'homme mis en cause par l'utilisation d'instruments biométriques et par la lutte contre l'immigration illégale.

7. Wilson - Lénine – Badinter : S'agit-il d'autodétermination ou d'autre chose à l'Est comme à l'Ouest ? / Agora

Suffisamment de temps a passé pour permettre d'interpréter le processus de dissolution de certains Etats de la région et d'évaluer son éventuel impact sur la théorie de l'autodétermination. Peut-on considérer qu'un nouveau droit de sécession s'est développé ? Si oui, quels seraient ses prérequis ? la discussion peut intéresser tout autant des Tchétchènes et des Basques que des Bavarois ou des Écossais...

8. Colloque du groupe de réflexion de théorie du droit international : Les orientations du droit international européen

Les sujets envisagés sont : la "tradition européenne du droit international" vue d'Europe de l'Est; « l'Europe » comme produit de la pensée juridique internationale ; les projets d'intégration et le concept de régions dans le droit international classique et contemporain ; la théorie du droit international face aux legs de l'ancienne Europe de l'Est.

9 . La Cour internationale de Justice en état de siège : les affaires des Balkans devant la Cour / Forum

Les événements les plus importants de l'histoire européenne des deux dernières décennies ont été la chute du mur de Berlin et la transformation des Balkans, qui a commencé dans l'horreur et s'est poursuivie dans une douleur encore ressentie aujourd'hui. La Cour internationale de Justice vient de rendre son jugement dans l'affaire Bosnie c. Yougoslavie. Le forum ne s'interrogera pas seulement sur la qualité pour agir de la Yougoslavie mais examinera également le rôle du droit international en général et celui de la Cour en particulier pour résoudre les différends.

10. Histoires de "civilisation"; impérialisme et transfert de valeurs (Union soviétique – CEE, Union européenne – CEE) / Agora

Cette agora pourra notamment s'intéresser à la question de la répétition de l'histoire du "bon" acteur venant civiliser une région « arriérée ». Sommes-nous confrontés à l'Aufheben, au sens hégélien, ou la « conditionnalité politique » de l'Union européenne est-elle différente du transfert de valeurs imposé par l'Union soviétique (ou aujourd'hui la Russie et ses voisins) ?

11. Amnésie ou continuité? (Nouvelles) réflexions sur la doctrine socialiste du droit international / Agora

La SEDI a déjà organisé une table ronde sur l'héritage socialiste à Florence, et une excellente réunion s'est également tenue à Tartu en 2006 mais l'organisation du Forum de recherche à Budapest impose de revenir sur le sujet.

12. La présence internationale / la (re)construction de l'État dans les Balkans de l'Ouest : Kosovo, Bosnie-Herzégovine / Agora

Le titre parle de lui-même : l'agora analysera les actions développées dans les Balkans et tirera des conclusions théoriques concernant les possibilités de (re)construire un État grâce à une présence internationale.

13. Nouveau capitalisme et vieux droits de l'homme - les souffrances provoquées par la transition et leur adoucissement par les droits de l'homme / Session plénière

La transition a remis en cause la plupart des avantages concrets qui existaient précédemment dans la région, allant de la sécurité de l'emploi à une criminalité limitée et à l'absence de conflits interethniques ouverts. Mais la transition a également apporté la liberté intellectuelle, la possibilité de participer à la vie politique, etc. Ces « nouveaux » droits ont à leur tour provoqué des excès, sous forme de xénophobie, racisme, non-respect de la sphère privée, discours haineux, etc. La session plénière de clôture examinera comment le droit des droits de l'homme et ses institutions universelles et régionales peuvent prendre en compte ces nouveaux phénomènes.